

Paris, le 24 Janvier 2019

QUEL INTÉRÊT À AGIR ?

Les négociations conventionnelles commencent mal pour les médecins spécialistes. Encore une fois, ils ne trouvent pas leur place dans ces négociations qui viennent de s'ouvrir.

Priorité aux « équipes de soins primaires » dans le cadre de l'ACI. Clairement, l'Assurance Maladie se trompe d'axe. Il est l'heure d'orienter ces négociations vers l'accès aux soins d'expertise et à la qualité des prises en charge en structurant un parcours efficient pourtant cheval de bataille de Madame la ministre.

L'accès aux soins spécialisés et le manque de coordination entre le médecin généraliste et le spécialiste sont les principales causes de la dégradation de notre système de soins, génératrices d'inégalités en santé et de dépenses inadaptées. « Les Spé » proposent un appui à la proximité, ils revendiquent la construction du parcours de soins structuré au plus près du patient dans le cadre d'une réflexion populationnelle. Les choix de l'Etat qui ne sont pas nouveaux nous conduiront vers les mêmes résultats que nous constatons depuis des années.

Dans le cadre de la négociation sur les assistants médicaux :

- D'une part, « Les Spé » n'ont pas attendu l'UNCAM pour engager une négociation avec les partenaires sociaux dans le cadre de la convention collective des personnels des cabinets médicaux. Aujourd'hui, ils sont encore oubliés de cette négociation car la médecine spécialisée n'est pas prioritaire et l'exclusion des médecins exerçant en secteur 2 est une mesure qu'aucun spécialiste ne peut accepter.
- D'autre part, il n'existe pas de zonage pour la médecine spécialisée, zonage que nous demandons depuis de nombreuses années et qui nous a toujours été refusé : il n'y a pas d'identification de spécialité prioritaire.

« Les Spé » demandent à Madame la ministre mais, aussi, à Monsieur le Directeur de l'UNCAM de rapidement clarifier la place de la médecine spécialisée libérale dans le maillage du territoire et, notamment, dans la proximité et le domicile (*au plus près du patient*). Construisons un contrat populationnel qui nous permettra de mieux structurer nos cabinets pour répondre aux besoins.

Echec annoncé d'une négociation passéiste, car dans ce contexte, quel est l'intérêt à agir des professionnels de terrain ?

Contact presse :
Dr. Patrick GASSER
Président

**Union nationale
des Médecins SPÉcialistes
confédérés**

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr
contact@umespe.com
www.umespe.com